

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Accueil de Loisirs du château de Rogé

« La Grâce »

47300 VILLENEUVE SUR LOT

tel/fax : 05 53 70 48 13

Mail : laurent.dastor@mairie-villeneuvesurlot.fr

NOM et PRÉNOM ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

LE RESPONSABLE LÉGAL « PARENTS/TUTEUR »

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile / travail :

Portable :

Mail (indispensable pour toute communication)

@

PERSONNE RESPONSABLE DE L ENFANT DURANT LE STAGE

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile / travail :

Portable :

Mail (indispensable pour toute communication) :

@

SITUATION DE FAMILLE DES PARENTS

En cas de séparation ou de divorce préciser si vous avez des informations à nous fournir.

TARIFS ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Tarif Villeneuvois:70€ Tarif CAGV : 75€ Tarif Extérieurs : 85€

Fiche de renseignements remplie et signée

Fiche sanitaire remplie et signée

Photocopie des vaccins « carnet de santé »

Attestation d'assurance extra-scolaire en cour de validité

Attestation de nage ou test Kayak (obligatoire pour les activités nautiques)

Certificat médical attestant la pratique de tous les sports (pas de photocopie)

Règlement du stage à l'inscription à l'ordre du trésor Public ou en numéraire.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (M. / Mme/ Mlle)

(Père/mère/tuteur) autorise / n'autorise pas mon enfant

Nom et Prénom

à partir seul(e) le soir à la fin des activités

j' autorise / je n'autorise pas mon enfant à être pris en photos/vidéos par l'équipe encadrante/ presse : etc.... et à utiliser les photos sur divers supports. (site internet de la municipalité/presse... .)

PERSONNES AUTORISÉES A VENIR CHERCHER L ENFANT

PÈRE OUI / NON

MÈRE OUI / NON

AUTRE

1 /

2 /

3 /

4 /

Une pièce d'identité sera demandée à la personne venant chercher l'enfant
En cas d'absence des parents désigner une personne de confiance que l'on contactera en cas d'urgence et qui sera habilitée à prendre les décisions concernant l'enfant.

NOM et PRÉNOM :

Tél. domicile :

Portable :

Lien de parenté :

INFORMATION IMPORTANTE

J'ai pris connaissance qu'en cas de nécessité, l'accueil de loisirs du Château de Rogé peut faire intervenir les services médicaux d'urgence. L'accueil de loisirs et son équipe d'encadrement n'est en aucun cas responsable des informations que vous ne signalerez pas et des informations erronées, y compris sur la fiche sanitaire

Fait le : / / 2024 Signature du représentant légal

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STAGES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU CHÂTEAU DE ROGÉ

- 1) Stages ouverts aux enfants et adolescents de 10 ans à 16 ans révolus .
- 2) Tout dossier incomplet ne pourra être accepté et ne donnera pas lieu à une inscription (pièces justificatives notées sur la feuille de renseignements).
- 3) Le paiement du stage devra se faire à l'inscription (soit par chèque « à l'ordre du trésor public ») soit (en numéraire « espèces »).Un titre de recette sera effectué qui validera l'inscription.
- 4) Toute absence non justifiée par un certificat médical ne pourra faire l'objet de remboursement.
- 5) En cas de mauvais temps, l'accueil des enfants restera maintenu, les activités pourront être modifiées en fonction de la météo du jour et ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas d'annulation d'une partie ou de la totalité du stage par la Base Municipale de Rogé un remboursement sera effectué (partiellement ou totalement).
- 6) Les enfants participants devront respecter les autres stagiaires ainsi que le personnel encadrant ainsi que le public présent sur le site. Ils devront également respecter le site, les locaux ainsi que le matériel mis à disposition pour les activités.
- 7) Les enfants sont sous la responsabilité de la Mairie de Villeneuve sur Lot de 14h00 à 17h10, en de-ça et au delà de ses horaires la Base Municipale de Rogé déclinera toute responsabilité.
- 8) Afin que les activités commencent à l'heure et pour éviter tout dépassement, les parents sont autorisés à emmener leurs enfants à partir de 13h45. Les activités commencent à 14h00. Pour tout retard merci de prévenir l'accueil (tel : 05 53 70 48 13), les accompagnateurs devront passer par le secrétariat et emmener les enfants jusqu'au lieu de l'activité.
- 9) Les parents ou les personnes accompagnatrices se doivent d'emmener le jeune jusqu'à la personne responsable du groupe (dans la cour du château ou au secrétariat).
- 10) Par mesure de sécurité aucun véhicule ne pourra pénétrer dans l'enceinte du château.
- 11) Entre 17h et 17h15, les parents ou les personnes habilitées doivent venir récupérer l'enfant à la personne responsable du stage. En aucun cas, l'enfant ne pourra rejoindre ses parents ou les personnes habilitées sur le parking. Les enfants qui doivent partir seul devront être munis d'un courrier d'autorisation rempli et signé par le représentant légal de l'enfant.
- 12) L'enfant ne pourra être remis à une personne ne figurant pas sur la feuille de renseignements, ou devra être muni d'un courrier établi par les parents ainsi qu'une pièce d'identité.
- 13) Les parents et les enfants s'engagent à participer au stage dès lors que la réservation a été effectuée.
- 14) Si l'enfant ne pouvait pas participer au stage, nous vous prions de nous prévenir le plus rapidement possible afin de prévenir les personnes en liste d'attente et de procéder à un remboursement (justificatif obligatoire).
- 15) Les parents et L'enfant s'engagent à respecter le règlement intérieur de L'accueil de Loisirs du Château de Rogé. en cas de non respect du règlement intérieur de la Base Municipale de Rogé, le Directeur peut décider d'une exclusion partielle ou totale de l'enfant.

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE L'ENFANT

Lu et approuvé le / / 2024

SIGNATURE DE L'ENFANT

Lu et approuvé le / / 2024